



N° 10672*01
Modèle
obligatoire

DEMANDE DE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION D'UN VÉHICULE

(Code de la Route, article R110 et suivants, arrêté du 5 novembre 1984)

Cochez la case correspondante

Certificat

Duplicata

Changement de domicile

Rectification

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Cet imprimé doit être rempli à raison d'une lettre par case, en lettres capitales, et accompagné des pièces dont le détail figure au verso.

• DEMANDEUR

M. Mme Mlle Entreprise Garage M. & Mme M. ou Mme Autre

NOM DE NAISSANCE et PRÉNOM ou DÉNOMINATION pour une entreprise

NOM d'USAGE (facultatif), nom de l'époux(se), veuf(ve), divorcé(e), nom de l'autre parent accolé au nom de naissance

ALIAS ou 2^e NOM ou NOM du LOCATAIRE si VÉHICULE pris en LOCATION

Précisez en cochant la case correspondante alias véhicule en location avec option d'achat («leasing» ou crédit-bail) véhicule en location de longue durée

Si vous avez un N° SIREN, indiquez-le (9 chiffres), et en cas de location, indiquez le N° SIREN du locataire :

SI NON, COCHEZ CI-DESSOUS VOTRE CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE (en cas de location, celle du locataire) :

A6	OUVRIER	E3	CADRE SUPÉRIEUR INGÉNIEUR - PROFESSEUR	Y2	CHEF D'ENTREPRISE	M7	RETRAITÉ
B5	EMPLOYÉ	F1	AGRICULTEUR EXPLOITANT	J4	REPRÉSENTANT	N8	MÈRE AU FOYER
C4	CONTREMAÎTRE - AGENT DE MAÎTRISE	G2	TAXI (ARTISAN)	K3	PROFESSION LIBÉRALE	P8	SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE
D4	INSTITUTEUR - CADRE MOYEN	H2	ARTISAN - COMMERÇANT	L8	ÉTUDIANT	NUMÉRO D'EXPLOITATION AGRICOLE (s'il y a lieu)	

• DATE ET LIEU DE NAISSANCE

J M A * COMMUNE

* DÉPARTEMENT ou PAYS pour l'étranger

• DOMICILE (SI LOCATION, INDIQUEZ LE DOMICILE DU LOCATAIRE)

Numéro de la voie Nature de la voie (avenue, etc.) Nom de la voie

Code postal COMMUNE

• VÉHICULE (Consultez le certificat de conformité ou la précédente carte grise)

GENRE MARQUE TYPE ET VERSION

Numéro d'identification ou numéro dans la série du type CARROSSERIE

ÉNERGIE Puissance en CV PLACES assises LARGEUR en mètres SURFACE en m²

Poids total autorisé en charge (T) Poids à vide (T) Poids total roulant autorisé (T)

Charge utile (T) Niveau sonore de référence [dB (A)] Régime moteur (tr/min)

DÉSIGNATION COMMERCIALE DU VÉHICULE

* COULEUR DOMINANTE (Cochez les cases correspondantes)

Clair	0	Noir	5	Vert
0	1	Marron	6	Bleu
	2	Rouge	7	Beige
Foncé	3	Orange	8	Gris
1	4	Jaune	9	Blanc

• VÉHICULE D'OCCASION/DUPLICATA/CHANGEMENT DE DOMICILE/RECTIFICATION

J M A J M A Numéro Lettres Dépt J M A

Date de 1^{re} mise en circulation Date du certificat actuel Numéro d'immatriculation actuel * Date d'acquisition

* RÈGLEMENT :

ESPÈCES CHÈQUE BANCAIRE CHÈQUE POSTAL MANDAT

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION PIÈCES JUSTIFICATIVES PRÉSENTÉES

* IDENTITÉ :

N° :

Lieu de délivrance : date :

* DOMICILE :

* MOTIF DU REJET DE LA DEMANDE :

Les informations (sauf celles précédées de *) sont communiquées aux constructeurs et importateurs agréés par le Ministère de l'Industrie et aux services de police et de gendarmerie. Le droit d'accès et de rectification (loi du 06.01.1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés) s'exerce auprès du Préfet du département ou du Ministre chargé des Transports - Service Économique et Statistique, Tour Pascal B, 92055 La Défense Cedex.

FAIT A _____, LE _____
SIGNATURE DU DEMANDEUR
(Pour les sociétés, nom, qualité du signataire et cachet)

PIÈCES À JOINDRE À TOUTE DEMANDE DE :

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

VÉHICULE NEUF		VÉHICULE D'OCCASION
ACQUIS EN FRANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Pièces justificatives de l'identité et du domicile (voir ci-dessous). - Personnes morales de type industriel, commercial ou civil, entreprises individuelles, associations : justification de l'existence légale. - Notice descriptive (véhicule de plus de 3,5 T de PTAC). - Certificat de conformité délivré par le constructeur ou son représentant. - Certificat de vente ou facture. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pièces justificatives de l'identité et du domicile (voir ci-dessous). - Personnes morales de type industriel, commercial ou civil, entreprises individuelles, associations : justification de l'existence légale. - Carte grise revêtu de la mention suivante apposée par l'ancien propriétaire : « vendu le » (date de la transaction) ou « cédé le » (date de la cession) suivi de sa signature. - Certificat de cession établi par l'ancien propriétaire (original, sans rature ni surcharge). - Attestation de gage ou de non-gage, établie depuis moins d'un mois par la préfecture qui a délivré la précédente carte grise. - Certificat de non-opposition au transfert, établi depuis moins de deux mois par la préfecture qui a délivré la précédente carte grise. - Preuve d'un contrôle technique de moins de 6 mois, ou de moins de 2 mois si une contre-visite a été prescrite pour les véhicules d'un PTAC ≤ 3,5 t dont l'âge et le genre les soumettent à cette obligation. - Preuve d'une visite technique en cours de validité pour les véhicules d'un PTAC > 3,5 t dont l'âge et le genre les soumettent à cette obligation.
ACQUIS A L'ÉTRANGER	<ul style="list-style-type: none"> - Pièces justificatives de l'identité et du domicile (voir ci-dessous). - Personnes morales de type industriel, commercial ou civil, entreprises individuelles, associations : justification de l'existence légale. - Certificat de conformité délivré dans le pays d'achat ET attestation d'identification du véhicule délivrée soit par le constructeur ou son représentant en France, soit par une D.R.I.R.E. ou procès-verbal de réception à titre isolé établi par une D.R.I.R.E. - Certificat fiscal pour un véhicule provenant d'un État membre de l'Union européenne (1). - Certificat de dédouanement 846 A pour un véhicule provenant d'un État tiers à l'Union européenne ou devant être immatriculé en série TT, IT, Diplomatique ou assimilée. - Certificat de vente ou facture établie par le vendeur. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pièces justificatives de l'identité et du domicile (voir ci-dessous). - Personnes morales de type industriel, commercial ou civil, entreprises individuelles, associations : justification de l'existence légale. - Certificat d'immatriculation précédent ou bien, s'il a été conservé par les autorités administratives du pays d'origine : <ul style="list-style-type: none"> • soit une pièce officielle prouvant l'origine de propriété du véhicule ou certifiant que ce certificat a été retiré, • soit un certificat international pour automobiles en cours de validité délivré par ces autorités. - Certificat de vente ou facture s'il y a eu vente. - Certificat fiscal pour un véhicule provenant d'un État membre de l'Union européenne (1). - Certificat de dédouanement 846 A pour un véhicule provenant d'un État tiers à l'Union européenne ou précédemment immatriculé en série TT, IT, Diplomatique ou assimilée. - Selon les cas : attestation d'identification du véhicule délivrée, soit par le constructeur ou son représentant en France, soit par une D.R.I.R.E. ou procès-verbal de réception à titre isolé délivré par une D.R.I.R.E. - Preuve d'un contrôle technique de moins de 6 mois, ou de moins de 2 mois si une contre-visite a été prescrite pour les véhicules d'un PTAC ≤ 3,5 t dont l'âge et le genre les soumettent à cette obligation. - Preuve d'une visite technique en cours de validité pour les véhicules d'un PTAC > 3,5 t dont l'âge et le genre les soumettent à cette obligation. <p style="font-size: small; margin-top: 5px;">(1) Le certificat fiscal n'est pas à fournir pour les véhicules agricoles et forestiers, les engins spéciaux, les remorques et semi-remorques.</p>

VÉHICULE PRÉCÉDEMMENT IMMATRICULÉ EN SÉRIE TT, IT, DIPLOMATIQUE OU ASSIMILÉE

- Certificat de dédouanement 846 A.
- Procès-verbal de réception à titre isolé délivré par une D.R.I.R.E. si le véhicule n'était pas conforme à un type réceptionné.

CAS DE PLUSIEURS COPROPRIÉTAIRES

Pièces justificatives de l'identité et du domicile de moins de 3 mois pour chacun d'eux (voir ci-dessous). Toutefois, un seul domicile au choix des intéressés, sera retenu pour figurer sur la carte grise, sous réserve qu'il soit situé dans le département d'immatriculation.

DUPLICATA

- Carte grise détériorée, accompagnée des pièces justificatives de l'identité et du domicile (voir ci-dessous).
- Preuve de l'exécution d'un contrôle ou d'une visite technique, pour les véhicules dont l'âge et le genre les soumettent à un contrôle ou une visite technique.

CHANGEMENT DE DOMICILE

- Ancienne carte grise, accompagnée des pièces justificatives de l'identité et du nouveau domicile (voir ci-dessous).

RECTIFICATION

MODIFICATION DE LA CARROSSERIE : - Certificat du carrossier constructeur agréé au procès-verbal de réception à titre isolé délivré par une D.R.I.R.E.
MODIFICATION DU PTAC OU DU COUPLE PTAC/PTRA : - Attestation d'une D.R.I.R.E. dans le seul cas où le véhicule a été réceptionné sous plusieurs poids.
TRANSFORMATIONS NOTABLES : (Genre, poids total autorisé en charge, type, n° dans la série du type, source d'énergie, puissance), joindre les pièces justificatives des travaux et le montant des droits de réception par une D.R.I.R.E. en timbre fiscaux.

PIÈCES JUSTIFICATIVES ADMISES

IDENTITÉ

- Carte nationale d'identité, même périmé de moins de cinq ans.
- Passeport, même périmé de moins de cinq ans.
- Permis de conduire.
- Carte de combattant.
- Carte d'identité ou carte de circulation délivrée par les autorités militaires.
- Carte de séjour temporaire, carte de résident, certificat de résidence de ressortissant algérien, carte de ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou de l'espace économique européen, en cours de validité.

DOMICILE

- Toute facture ou quittance de moins de 3 mois sur laquelle figurent le nom et l'adresse de demandeur.
- Contrat ou quittance de gaz ou d'électricité ;
 - Facture d'eau ;
 - Contrat ou quittance d'assurance (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile) pour le logement ;
 - Titre de propriété ;
 - Contrat de location ;
 - Quittance de loyer délivrée par un organisme officiel ou professionnel, une personne morale ou jouissant de la personnalité morale, un gérant, un syndic ou un notaire (avec mention de l'identité et de l'adresse de l'organisme ou de la personne ayant établi ce document).

RECOMMANDATIONS POUR LES RÈGLEMENTS :

- 1° AUX GUICHETS
- A - En espèces.
 - B - Par chèque bancaire ou postal (sur présentation d'une pièce officielle d'identité).
- 2° PAR CORRESPONDANCE
- Par chèque bancaire.
 - Par chèque postal.
 - Par mandat postal.

A l'ordre de :